

DES CHIFFRES....

2,35 milliards d'euros par an : C'est le manque à gagner pour l'Etat lié au passage au taux de 5,5% dans la restauration, sur quelques 130 milliards collectés l'an dernier au titre de la TVA...

176 millions d'euros : c'est le coût du nouvel

avion présidentiel que vient de s'offrir l'Elysée, avec fauteuils business, chambre, douche, système antimissile...

2,5 % : c'est la hausse moyenne des tarifs des billets des trains Corail, Inter-cités et TER au 1er juillet 2010....



L'ÉNERGIE N'A PAS DE PRIX...

La facture de gaz va grimper de 2 % à 4,7 %. Cela va se traduire par une hausse de la facture d'environ 8 € par an pour ceux qui utilisent le gaz pour l'eau chaude et la cuisine, et de 45 € pour ceux qui l'utilisent aussi pour se chauffer.

Au total, en 2010, les prix du gaz auront fait une envolée d'environ 15 %. Car ils avaient déjà augmenté le 1^{er} avril. Et pas qu'un peu : de 9,7 %. Concernant l'électricité, une hausse est attendue au cours du mois d'août....



VOUS VOULEZ DES SOUS ? ABOYEZ EN AMÉRICAIN...

Une millionnaire américaine de Miami, décédée en mars à l'âge de 67 ans, a légué trois millions de dollars de fonds de pension à son

adorable petit chihuahua, Conchita, et "à peine" un million à son fils unique qui crie à la "manipulation".



CHIOTS BOUILLANTS !



**PROFITEZ DE CES CONGÉS POUR FAIRE LE PLEIN D'ÉNERGIE
INDISPENSABLE POUR LA RENTRÉE SOCIALE DE SEPTEMBRE.**

BONNE VACANCES A TOUS

SUS À LA NICHE...

A croire que la gent canine a pris le pouvoir en France, on ne parle plus que de niches...

On a un peu le vertige quand on parle de niche, sachant qu'en la matière l'unité de valeur s'exprime en milliard d'euros.

Alors que les membres du gouvernement évoquent des réductions de niches fiscales allant de 4 à 8,5 milliards d'euros, soit du simple au double, personne ne sait exactement de quoi on parle, tant sur le nombre que de la nature des fameuses niches.

On y trouve par exemple, l'abattement spécial sur les plus-values lors de la cession d'un cheval de course ou encore l'investissement dans le

cinéma !

Qui sait que la Corse bénéficie de 16 niches fiscales spécifiques...

Toute la difficulté consiste à déterminer quelles niches seront concernées. A priori, celles favorables à l'emploi seront préservées (crédit d'impôts pour l'emploi à domicile ou allègements de charges sur les bas salaires). Les baisses de TVA sur la restauration et une partie des travaux à domicile sont elles aussi sanctuarisées.

Le débat le plus vif au sein de la majorité porte actuellement sur les niches fiscales permettant de réduire son ISF lorsque l'on investit dans les PME. Bercy souhaite maintenir cette mesure qui apporte

des fonds propres aux petites entreprises mais de nombreux parlementaires de la majorité, dont Gilles Carrez, le rapporteur du budget à l'Assemblée, plaident pour qu'elles soient elles aussi rabotées. Au passage, Gilles Carrez et Pierre Méhaignerie (UMP), qui préside la commission des affaires sociales, envisagent lors du débat budgétaire d'aller encore plus loin que le gouvernement sur la réduction des niches : ils veulent 10 milliards d'économies réparties à hauteur de 4 milliards pour les niches sociales et de 6 pour celles «économiques.»

Vendredi, François Fillon a aussi évoqué pour la première fois l'idée de

relever plus largement la fiscalité. «Pas question de biaiser», a-t-il martelé. «L'effort sur la dépense publique est un impératif catégorique, c'est la seule façon d'échapper à la hausse des impôts.» Autrement dit, si la croissance n'est pas au rendez-vous cette année, il faudra réduire davantage encore la dépense publique sous peine de devoir augmenter les impôts.



FAITES VOUS OPÉRER, VOUS SAUVEREZ UN SERVICE....

Des décrets réglementant «les activités de médecine et de chirurgie» seront publiés au début du mois d'août. Ils prévoient la fermeture des services de chirurgie ayant opéré moins de 1500 personnes par an, entre 2007 et 2009.

Ceux qui auront accueilli entre 1050 et 1500 patients, soit 70% du chiffre plancher, disposeront toutefois d'un sursis de trois ans pour améliorer leur activité ou s'associer avec un autre établissement afin de

pouvoir se maintenir. Au ministère, on explique sans rire, qu'il s'agit avant tout de «garantir la sécurité des soins», plusieurs rapports et études ayant «fait un lien entre volume d'activité et sécurité des gestes pratiqués ». «Lorsque les médecins opèrent peu, le geste est moins sûr explique dans une interview le président de la fédération hospitalière de France qui est aussi vice-président du groupe UMP à l'Assemblée nationale. L'écu réfute en revanche toute volonté de

fermer ces services pour faire des économies : «le budget global de ces établissements est infime», souligne-t-il. On reste confondu devant tant de cynisme et de désinvolture, alors que cette orientation va renforcer la désertification médicale de certaines régions.

C'est le massacre organisé de notre système de santé qui est programmé.

Qui décide de la « rentabilité » de notre santé ?



ASSURANCE PRIVÉE ET... OBLIGATOIRE

On s'éloigne de plus en plus de la Sécurité sociale et surtout de l'esprit de solidarité qui a présidé à sa création.

La récente proposition présentée par un député UMP à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale laisse pantois.

Il s'agit ni plus ni moins que de passer progressivement d'un financement public de la perte d'autonomie à un système d'assurance privée obligatoire.

Reniant les principes de solidarité publique et active, et la convergence des politiques de compensation du handicap et du grand âge, le projet envisage un dispositif d'assurance privée obligatoire, dans l'esprit de l'assurance... automobile !

Concrètement, il s'agirait de rendre obligatoire, dès 50 ans, la souscription d'une assurance des personnes contre la perte d'autonomie, et d'assurer son universalité progressive par la mutualisation des cotisations et la création d'un fonds de garantie.

Les contrats pourraient être souscrits uniquement auprès d'établissements (mutuelles, sociétés de prévoyance ou d'assurance) labellisés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui fixerait notamment un socle minimal de couverture fondé sur des montants de cotisation plafonnés.

Quant à l'évaluation de l'état de perte d'autonomie, souvent sujette à caution dans les contrats souscrits à l'heure actuelle, elle serait réalisée par des équipes indépendantes, « formées et contrôlées par la CNSA ».

Ce nouveau système de financement a vocation à remplacer progressivement la prise en charge publique de la dépendance, qui ne serait maintenue qu'à "titre transitoire", jusqu'à ce que l'assurance dépendance puisse se substituer au régime actuel de l'allocation personnalisée d'autonomie actuel, « tant pour alléger la charge des

départements que celle des familles »...

Selon des estimations fournies par les sociétés d'assurance, le montant de la cotisation « dépendance » pourrait avoisiner les 15 euros par mois, pour une rente mensuelle d'environ 500 euros en cas de perte d'autonomie. Quoi qu'il en soit, cette rente mensuelle ne réglerait pas le problème du reste à charge des familles, qui oscille entre 2 200 et 2 900 euros.

Le projet de loi sur le financement de la dépendance devrait arriver devant le Parlement au 1er trimestre 2011.

Le 1er juin, François Fillon avait annoncé la réforme pour la fin 2010, pour qu'elle soit opérationnelle en 2011.

Tout notre système de protection sociale est en train de voler en éclats sous prétexte de déficits publics.

Une honte !

CURIEUSES PRIMES D'OBJECTIFS POUR LES PRÉFETS....

A lors que les discussions salariales sont très mal parties pour la fonction publique, sous prétexte de rigueur et d'équilibre budgétaire, la décision gouvernementale de mettre en place des primes d'objectifs pour les 126 préfets et 450 sous-préfets risque de provoquer de sérieux grincements de dents.

Comment ne pas comparer les malheureux 0,5% d'augmentation générale pour 3 ans et des bonus annuels qui pourraient atteindre 66.000 euros !

Selon les directives gouvernementales, les préfets et sous-préfets en poste en France pourraient donc, en fonction de leurs résultats, toucher chaque année entre 41.000 et 66.000 euros.

Quand les fonctionnaires de base sont mis au régime sec, il est choquant de mettre en place un dispositif qui s'appliquera à des préfets qui perçoivent déjà une rémunération moyenne mensuelle de 8000 euros.

Les sous-préfets sont un peu moins bien lotis mais leur rémunération mensuelle est

tout de même comprise entre 3600 et 7 000 € selon leur ancienneté.

Aussi choquant que le système et le niveau des primes, le fait que les objectifs à atteindre pour que les intéressés puissent bénéficier des bonus concernent la sécurité publique, la sécurité routière et l'aide à l'accès ou au retour à l'emploi est inadmissible.

La démarche s'inscrit dans un libéralisme qui transforme les missions de service public en objectifs à atteindre à tout prix, provoquant des pressions

sur les personnels et poussant à faire baisser, y compris artificiellement, les chiffres officiels de la délinquance ou des accidents de la route.

Les syndicats de police ont dénoncé depuis longtemps les effets pervers des contraintes de résultats statistiques auxquelles sont soumises les forces de l'ordre, mais visiblement l'objectif prioritaire du gouvernement, n'est pas l'intérêt général dont il est censé avoir la charge.

LA RIGUEUR EN SARKOLAND :

LES BATTUES REMPLACENT LES CHASSES !

Plus spectaculaire qu'efficace, voire vraiment "bling-bling", **la lettre présidentielle de recadrage des dépenses ministérielles est en fait d'une rigueur très douce.**

Des chasses présidentielles remplacées par de simples... battues pour faire des économies ! On a un peu l'impression d'être pris pour des imbéciles alors qu'aucun privilège sérieux n'est évoqué dans les préconisations présidentielles.

L'énoncé des mesures d'austérité s'appliquant aux ministres ne fera pas pleurer dans les chaumières, et pour cause !

Budget de l'Élysée :

- Suppression cette année de la traditionnelle garden-party du 14 juillet, à l'Élysée.
- Fin des chasses présidentielles, remplacées par de simples battues de régulation, nécessaires aux équilibres naturels, qui seront confiées à la gestion du ministre de l'Agriculture.
- Lors de la livraison de l'avion long-courrier commandé pour la flotte gouvernementale, les deux moyens courriers actuellement en dotation seront cédés.

Membres du gouvernement :

- Fin de la prise en charge par l'État de la location de logements dans le parc privé.
- Tous les frais liés à leur vie privée acquittés sur leurs deniers personnels. Violation de cette règle immédiatement sanctionnée.
- Déplacements strictement encadrés, avec recours privilégié aux transports ferroviaires et limitation du nombre de personnes les accompagnent. Pour l'hébergement, recours aux locaux des services de l'État (ambassades et les préfectures, de préférence aux prestations hôtelières).
- Réduction au "strict minimum exigé par leurs fonctions" du nombre de "cérémonies, réceptions ou manifestations".

Cabinets ministériels :

- Le nombre des collaborateurs fixé à un maximum de 20 personnes pour les ministres, et 4 pour les secrétaires d'État. Respect rigoureux de cette règle "dès la rentrée prochaine".
- Budgets consacrés à la rémunération et aux déplacements de ces personnels réduits de 10%.
- Sanctions pour toute "utilisation abusive" des dotations des cabinets ministériels, notamment en matière de déplacements ou de frais de bouche.

Agents publics :

- Avantages en nature concédés à certains d'entre eux strictement circonscrits à l'exercice de leurs fonctions.
- Suppression des logements accordés pour utilité de service au fur et à mesure du départ de leurs occupants.
- Attribution de logements et véhicules de fonctions restreinte à des cas limitativement énumérés.
- 10 000 véhicules et 7 000 logements de fonctions supprimés d'ici 2013.

Lutte contre le gaspillage :

- Déplacements en avion des agents publics prohibés, s'il existe une liaison ferroviaire de moins de trois heures.
- D'ici 2012, réduction de moitié de la consommation de papier des différentes administrations.
- Surfaces immobilières des administrations fortement réduites. Même chose pour les loyers par le recours à des locaux plus modestes et la renégociation des baux.

La mise en oeuvre de l'ensemble de ces orientations est de la responsabilité du Premier ministre qui sera chargé de leur "respect scrupuleux par tous les ministres".